



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1010

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le règlement 1010

Règlement numéro 1010 révisant et remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Bois-des-Filion suivant l'élection du 7 novembre 2021

- a été adopté par le conseil municipal le **8 février 2022** ;

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 9 février 2022,

**Marie-Renée Houde,
Greffière**